



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Direction départementale
des territoires et de la mer

Arrêté préfectoral

portant approbation de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation
du territoire à risque important d'inondation de « Quimper - Littoral Sud-Finistère »

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

AP n° 2017205-0001

- Vu** la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;
- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 566-8, R. 566-14, R. 556-15 et R. 566-16 relatifs aux stratégies locales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral régional n° 11-261 en date du 21 décembre 2011, pris par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant sur l'évaluation préliminaire des risques inondation du bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 avril 2012 relatif aux critères nationaux de caractérisation de l'importance du risque d'inondation, pris en application de l'article R.566-4 du code de l'environnement ;
- Vu** l'arrêté préfectoral régional n° 12-255 en date du 26 novembre 2012, pris par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, établissant la liste des territoires à risque important d'inondation ;
- Vu** l'arrêté préfectoral régional n° 13-280 en date du 18 décembre 2013, pris par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant sur les cartes de surfaces inondables et des risques des territoires à risque important d'inondation des secteurs d'Angers-Authion-Saumur, Bourges, Le-Puy-en-Velay, Montluçon, Moulins, Nevers, Orléans, Quimper-Sud-Finistère, Tours, Vichy ;
- Vu** l'arrêté préfectoral régional n° 15-026 en date du 20 février 2015, pris par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, établissant la liste des stratégies locales à élaborer pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important sur le bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral régional NOR : DEVP1527846A en date du 23 novembre 2015, pris par le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne, portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation du bassin Loire-Bretagne ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016162-0004 en date du 10 juin 2016, pris par le préfet du Finistère, désignant les parties prenantes concernées ainsi que le service de l'État chargé de coordonner l'élaboration, la révision et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie locale du territoire à risque important d'inondation de « Quimper - Littoral Sud-Finistère » ;

Vu la décision de la commission inondations plan Loire en date 14 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne rendu le 29 juin 2017 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère,

A R R Ê T E

Article 1 -

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le territoire à risque important d'inondation de « Quimper - Littoral Sud-Finistère » est approuvée.

Article 2 -

La stratégie locale de gestion des risques d'inondation sur le territoire à risque important d'inondation « Quimper - Littoral Sud-Finistère » est consultable, d'une part, au siège de la direction départementale des territoires et de la mer et, d'autre part, sur le site internet départemental de l'État « www.finistere.gouv.fr ».

Article 3 -

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Finistère et sur le site internet départemental de l'État « www.finistere.gouv.fr ».

Article 4 -

Le préfet du Finistère et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le **24 JUIL. 2017**

Le Préfet
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général


Alain CASTANIER